



Ottawa, le 20 mai 2003

AVIS DES DOUANES N-515

Sacs thermorétractables de film plastique, Originaires ou exportés des États-Unis d'Amérique

1. La présente a pour but de vous aviser que le réexamen des engagements entrepris le 17 janvier 2003, à l'égard des sacs thermorétractables de film plastique, sous forme finie ou semi-finie (tubulaire), pour emballer sous vide la viande ou d'autres produits alimentaires, originaires ou exportés des États-Unis d'Amérique est terminé.

2. Après avoir réexaminé les engagements des exportateurs des États-Unis d'Amérique et des importateurs liés, dont l'acceptation initiale remonte au 5 avril 1994 et qui ont été renouvelés le 4 avril 1997 et le 3 avril 2000 pour des périodes de trois ans, le commissaire des Douanes et du Revenu a décidé de ne pas renouveler les engagements en question à l'égard des marchandises susmentionnées.

3. Par conséquent, ces engagements ont expiré le 2 avril 2003, conformément au paragraphe 53(2) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, dans sa version antérieure au 1^{er} janvier 1995, ce qui clôt toutes les procédures engagées en vertu de cette loi.

4. Toute question concernant ce qui précède doit être adressée à :

Direction des droits antidumping et compensateurs
Agence des douanes et du revenu du Canada
191, avenue Laurier Ouest, 19^e étage
Ottawa ON K1A 0L5

Noms des agents et numéros de téléphone :

Michel Desmarais (613) 954-7188
Hugues Marcil (613) 941-6340
Tara Ryan (613) 954-7187

Télécopieur : (613) 954-2510

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada